

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

PROJET À MOISI

BON A LANCER

## PREMIÈRE PARTIE - PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

## Section 0. Avis d'appel d'offres



**Nom de l'Autorité contractante :** Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN)

**Objet :** Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

**Référence SIGMAP :** S\_PAS\_96583

**Avis :** AAOI n°.....PR/ANAN/DG/DAF/PRMP/A-PRMP du ...../....../2024

**Identification de la procédure :** Appel d'offres ouvert international

1.) Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) publié sur le portail web des marchés publics le 22 juillet 2024 , version 3.

2.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds l'Etat, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande).

3.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

- Les opérateurs des cantines scolaires sont des prestataires recrutés par l'ANAN pour apporter aux écoles et aux communautés un appui opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire. A ce titre, ils sont chargés des missions ci-après :

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

- Apporter des conseils et un appui technique de sorte à assurer un bon déroulement des opérations de gestion des cantines scolaires en interaction directe avec les écoles, les communautés et les autorités locales (planification des menus, préparation et distribution des repas, bon fonctionnement des comités de gestion de cantine et supervision des activités des animateurs des cantines, y compris les cuisinières, suivi rigoureux des opérations quotidiennes pour assurer le respect des normes et procédures convenues).
- Mettre en œuvre des activités d'intermédiation sociale par le renforcement des capacités des communautés pour qu'elles puissent, à moyen terme, s'approprier et gérer de manière efficace et autonome les cantines et les activités connexes.
- Contrôler la réalité des livraisons de vivres dans les magasins des écoles et la correcte exécution des plans de distribution.
- Superviser la réalisation par le comité de gestion de la cantine scolaire d'un inventaire mensuel des vivres entreposés au magasin de l'école.
- Assurer, au quotidien, la collecte des données et, à travers le système d'information de l'agence, la mise à disposition d'informations sur la mise en œuvre du programme (**toute anomalie constatée par rapport aux normes de consommation des vivres et par rapport à la situation des stocks devra être systématiquement justifiée et faire l'objet d'investigation en vue de la prise de mesures correctrices**).
- Produire des rapports mensuels et trimestriels de gestion des cantines scolaires pour assurer la transparence et l'efficacité des opérations.

Chaque lot aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de trois (03) ans maximum non renouvelable, avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Les services sont répartis en dix-neuf (19) lots comme suit :

N° Lot	Nom du Lot	Départements	Communes	Nombre d'écoles
1	Ouémé I	Ouémé	Adjohoun, Bonou, Akpro-Missérété, Dangbo	206
2	Ouémé II	Ouémé	Aguégués, Porto-Novo, Sèmè Kpodji, Adjarra, Avrankou	203
3	Plateau	Plateau I	Adja Ouèrè, Kétou	206
4	Plateau	Plateau II	Pobè, Sakété, Kétou, Ifangni	198
5	Atlantique I	Atlantique	Allada, Zè, Toffo	248
6	Atlantique II	Atlantique	Abomey-Calavi, Kpomassè, Ouidah, Sô-Ava, Tori Bossito et Cotonou	325
7	Mono	Mono	Athiébé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houeyogbé, Lokossa	378
8	Couffo	Couffo	Aplahoué, Klouékanmè, Djakotomey, Dogbo	350
9	Zou I	Zou	Zagnanado, Ouinhi, Covè, Zakpota	245
10	Zou II	Zou	Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Zogbodomey	225
11	Collines I	Collines	Savalou, Bantè, Ouèssè	258
12	Collines II	Collines	Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè	259
13	Atacora I	Atacora	Boukouumbé, Cobly, Natitingou	286
14	Atacora II	Atacora	Kérou, Kouandé, Péhunco, Toucountouna	294
15	Donga I	Donga	Djougou	192
16	Donga II	Donga	Bassila, Copargo, Ouaké	227
17	Borgou I	Borgou	Bembèrèkè, Nikki, Kalalé, Pèrèrè	324
18	Borgou II	Borgou	Parakou, Tchaourou, N'Dali, Sinendé	293
19	Alibori	Alibori	Karimama, Kandi, Gogounou	228
<b>TOTAL</b>				<b>4945</b>



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Un candidat peut proposer des offres pour tous les dix-neuf (19) lots mais ne pourra pas être attributaire de plus de deux (02) lots.

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4.) La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5.) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) ou son secrétariat; email : [contact.anan@presidence.bj](mailto:contact.anan@presidence.bj), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2<sup>ème</sup> rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB Cotonou, Bénin de : 08 heures à 12 heures 30 minutes heure locale (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

6.) Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises



Exigences techniques et expériences :

- ✓ Être une entreprise<sup>1</sup> exerçant dans l'un des domaines suivants : intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en mobilisation sociale, planification et

---

<sup>1</sup> On désigne par entreprise : les organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou internationales, les entreprises commerciales, les coopératives, les associations ou fondation, les institutions internationales ou d'autres structures disposant des capacités avérées et d'expérience préalables et répondant aux exigences du présent dossier d'appel d'offres.

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire), cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts et/ou la carte professionnelle de commerçant valide ;

- ✓ Pour chaque lot, avoir effectivement exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant, au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et celle en cours (2024), au moins un (01) marché de gestion des projets d'éducation ou de mobilisation ou d'intermédiation sociale d'un montant minimum par marché (F.CFA, hors taxes) fixé par lot dans le tableau comme suit :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Quatre-vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quarante	88 893 540
02	Ouémé II	Quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-quatorze	87 598 974
03	Plateau	Quatre-vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quarante	88 893 540
04	Plateau	Quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante et un mille trois cent soixante-quatre	85 441 364
05	Atlantique I	Cent sept millions dix-sept mille quatre cent soixante-six	107 017 466
06	Atlantique II	Cent quarante millions deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-trois	140 244 663
07	Mono	Cent soixante-trois millions cent quinze mille trois cent trente et un	163 115 331
08	Couffo	Cent cinquante et un millions trente-deux mille sept cent quatorze	151 032 714
09	Zou I	Cent cinq millions sept cent vingt-deux mille neuf cents	105 722 900
10	Zou II	Quatre-vingt-dix-sept millions quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-neuf	97 092 459
11	Collines I	Cent onze millions trois cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-six	111 332 686
12	Collines II	Cent onze millions sept cent soixante-quatre mille deux cent huit	111 764 208
13	Atacora I	Cent vingt-trois millions quatre cent quinze mille trois cent trois	123 415 303
14	Atacora II	Cent vingt-six millions huit cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingts	126 867 480
15	Donga I	Quatre-vingt-deux millions huit cent cinquante-deux mille deux cent trente-deux	82 852 232



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

<b>Lots</b>	<b>Nom du lot</b>	<b>Montants</b>	
		<b>En lettres</b>	<b>En chiffres</b>
16	Donga II	Quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent trois	97 955 503
17	Borgou I	Cent trente-neuf millions huit cent treize mille cent quarante et un	139 813 141
18	Borgou II	Cent vingt-six millions quatre cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-sept	126 435 957
19	Alibori	Quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille vingt-cinq	98 387 025

Justifié par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception, assortis des contrats (page de garde, de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administrations publiques, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer du Personnel clé (chargé de programme, médiateurs, superviseurs) nécessaire à la réalisation satisfaisante de la prestation tel qu'exigé au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.
- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des prestations (moyens de déplacement pour le personnel et moyens de transport des vivres) tel que demandé dans la sous-section C : critères de qualification.

#### Exigences financières :



- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal aux montants fixés pour chaque lot dans le tableau comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Nom du lot</b>	<b>Montants</b>	
		<b>En lettres</b>	<b>En chiffres</b>
01	Ouémé I	Cent soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingts	177 787 080



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
02	Ouémé II	Cent soixantequinze millions cent quatrevingt-dix-sept mille neuf cent quarante-huit	175 197 948
03	Plateau	Cent soixantedix-sept millions sept cent quatrevingt-sept mille quatrevingts	177 787 080
04	Plateau	Cent soixantedix millions huit cent quatrevingt-deux mille sept cent vingt-huit	170 882 728
05	Atlantique I	Deux cent quatorze millions trentequatre mille neuf cent trente et un	214 034 931
06	Atlantique II	Deux cent quatrevingts millions quatre cent quatrevingt-neuf mille trois cent vingt-six	280 489 326
07	Mono	Trois cent vingt-six millions deux cent trente mille six cent soixante-deux	326 230 662
08	Couffo	Trois cent deux millions soixante-cinq mille quatre cent vingt-sept	302 065 427
09	Zou I	Deux cent onze millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent quatrevingt-dix-neuf	211 445 799
10	Zou II	Cent quatrevingt-quatorze millions cent quatrevingt-quatre mille neuf cent dix-huit	194 184 918
11	Collines I	Deux cent vingt-deux millions six cent soixante-cinq mille trois cent soixante-douze	222 665 372
12	Collines II	Deux cent vingt-trois millions cinq cent vingt-huit mille quatre cent seize	223 528 416
13	Atacora I	Deux cent quarante-six millions huit cent trente mille six cent six	246 830 606
14	Atacora II	Deux cent cinquante-trois millions sept cent trentequatre mille neuf cent cinquante-neuf	253 734 959
15	Donga I	Cent soixante-cinq millions sept cent quatre mille quatre cent soixante-trois	165 704 463
16	Donga II	Cent quatrevingtquinze millions neuf cent onze mille six	195 911 006
17	Borgou I	Deux cent soixantedix-neuf millions six cent vingt-six mille deux cent quatrevingt-un	279 626 281
18	Borgou II	Deux cent cinquante-deux millions huit cent soixante et onze mille neuf cent quinze	252 871 915
19	Alibori	Cent quatrevingt-seize millions sept cent soixantequatorze mille cinquante	196 774 050

Le chiffre d'affaires moyen annuel devra être justifié par les états financiers fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2, pièce 1 ;

Pour être attributaire de plusieurs lots, le chiffre d'affaires annuel moyen réalisé devra être au moins égal à la somme des chiffres d'affaires correspondant aux lots pour lesquels, le soumissionnaire est présumé attributaire ;

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante	9 877 060
02	Ouémé II	Neuf millions sept cent trente-trois mille deux cent dix-neuf	9 733 219
03	Plateau	Neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante	9 877 060
04	Plateau	Neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq	9 493 485
05	Atlantique I	Onze millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente	11 890 830
06	Atlantique II	Quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante	15 582 740
07	Mono	Dix-huit millions cent vingt-trois mille neuf cent vingt-six	18 123 926
08	Couffo	Seize millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent treize	16 781 413
09	Zou I	Onze millions sept cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf	11 746 989
10	Zou II	Dix millions sept cent quatre-vingt-huit mille cinquante et un	10 788 051
11	Collines I	Douze millions trois cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit	12 370 298
12	Collines II	Douze millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-cinq	12 418 245
13	Atacora I	Treize millions sept cent douze mille huit cent onze	13 712 811
14	Atacora II	Quatorze millions quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-sept	14 096 387
15	Donga I	Neuf millions deux cent cinq mille huit cent quatre	9 205 804
16	Donga II	Dix millions huit cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-cinq	10 883 945
17	Borgou I	Quinze millions cinq cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize	15 534 793
18	Borgou II	Quatorze millions quarante-huit mille quatre cent quarante	14 048 440
19	Alibori	Dix millions neuf cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-douze	10 931 892

**NB : Les deux exigences financières liées au chiffre d'affaires annuel (CAAM) et à la production de l'attestation de capacité financière ne sont pas cumulables.**

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

### **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entreprise<sup>2</sup> exerçant dans l'un des domaines suivants : intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en mobilisation sociale, planification et suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire) ; cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts et/ou la carte professionnelle de commerçant;
- Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement (directeur technique ou directeur d'exploitation, chargé de programme, médiateurs, superviseurs) nécessaire à la réalisation satisfaisante de la prestation tel qu'exigé au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.
- Disposer du matériel minimum requis pour l'exécution des prestations tel que demandé dans la sous-section C : critères de qualification.

### **Exigences financières :**



- Produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante	9 877 060
02	Ouémé II	Neuf millions sept cent trente-trois mille deux cent dix-neuf	9 733 219
03	Plateau	Neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante	9 877 060

<sup>2</sup> On désigne par entreprise : les organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou internationales, les entreprises commerciales, les coopératives, les associations ou fondation, les institutions internationales ou d'autres structures disposant des capacités avérées et d'expériences préalables et répondant aux exigences du présent dossier d'appel d'offres.



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
04	Plateau	Neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq	9 493 485
05	Atlantique I	Onze millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente	11 890 830
06	Atlantique II	Quinze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante	15 582 740
07	Mono	Dix-huit millions cent vingt-trois mille neuf cent vingt-six	18 123 926
08	Couffo	Seize millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent treize	16 781 413
09	Zou I	Onze millions sept cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-neuf	11 746 989
10	Zou II	Dix millions sept cent quatre-vingt-huit mille cinquante et un	10 788 051
11	Collines I	Douze millions trois cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit	12 370 298
12	Collines II	Douze millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-cinq	12 418 245
13	Atacora I	Treize millions sept cent douze mille huit cent onze	13 712 811
14	Atacora II	Quatorze millions quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-sept	14 096 387
15	Donga I	Neuf millions deux cent cinq mille huit cent quatre	9 205 804
16	Donga II	Dix millions huit cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-cinq	10 883 945
17	Borgou I	Quinze millions cinq cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize	15 534 793
18	Borgou II	Quatorze millions quarante-huit mille quatre cent quarante	14 048 440
19	Alibori	Dix millions neuf cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-douze	10 931 892

- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels à hauteur des montants fixés par lot comme mentionné dans le tableau et justifié par une attestation délivrée par une institution agréée en République du Bénin et valide pendant la durée de validité des offres :

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Cent quatre-vingtquinze millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit	195 565 788

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
02	Ouémed II	Cent quatre-vingt-douze millions sept cent dix-sept mille sept cent quarante-trois	192 717 743
03	Plateau	Cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit	195 565 788
04	Plateau	Cent quatre-vingt-sept millions neuf cent soixante et onze mille	187 971 000
05	Atlantique I	Deux cent trente-cinq millions quatre cent trente-huit mille quatre cent vingt-cinq	235 438 425
06	Atlantique II	Trois cent huit millions cinq cent trente-huit mille deux cent cinquante-huit	308 538 258
07	Mono	Trois cent cinquante-huit millions huit cent cinquante-trois mille sept cent vingt-huit	358 853 728
08	Couffo	Trois cent trente-deux millions deux cent soixante et onze mille neuf cent soixante-dix	332 271 970
09	Zou I	Deux cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix-neuf	232 590 379
10	Zou II	Deux cent treize millions six cent trois mille quatre cent neuf	213 603 409
11	Collines I	Deux cent quarante-quatre millions neuf cent trente et un mille neuf cent neuf	244 931 909
12	Collines II	Deux cent quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-huit	245 881 258
13	Atacora I	Deux cent soixante et onze millions cinq cent treize mille six cent soixante-sept	271 513 667
14	Atacora II	Deux cent soixante-dix-neuf millions cent huit mille quatre cent cinquante-cinq	279 108 455
15	Donga I	Cent quatre-vingt-deux millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cent neuf	182 274 909
16	Donga II	Deux cent quinze millions cinq cent deux mille cent six	215 502 106
17	Borgou I	Trois cent sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent dix	307 588 910
18	Borgou II	Deux cent soixante-dix-huit millions cent cinquante-neuf mille cent six	278 159 106
19	Alibori	Deux cent seize millions quatre cent cinquante et un mille quatre cent cinquante-cinq	216 451 455

**NB : les exigences financières liées à la production de l'attestation de capacité financière et de l'attestation d'assurance de risques professionnels sont cumulables.**

**Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées (Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification et Annexe A-3 : Pièces nécessaires pour l'examen de la qualification).**

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

7.) Le délai de réalisation de la prestation pour chaque lot est de **trente-six (36) mois**, à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage de la prestation qui sera notifiée au prestataire retenu après les formalités administratives d'enregistrement de contrat.



8.) Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du **14...../08...../2024**. Le dossier d'appel d'offres en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2<sup>ème</sup> rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9.) Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques par lot à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB accessible et lisible sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2<sup>ème</sup> rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin, au plus tard le **30...../08...../2024** à 10 heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10.) Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : salle de réunion, 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2<sup>ème</sup> rue à droite après



Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

Le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin,  
le 30 / 08 /2024 à 10H30 min heure locale (GMT+1).

11.) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant fixé par lot comme mentionné dans le tableau :

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémed I	Un million sept cent soixante dix sept mille huit cent soixante onze	1 777 871
02	Ouémed II	Un million sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante dix neuf	1 751 979
03	Plateau	Un million sept cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante onze	1 777 871
04	Plateau	Un million sept cent huit mille huit cent vingt sept	1 708 827
05	Atlantique I	Deux millions cent quarante mille trois cent quarante neuf	2 140 349
06	Atlantique II	Deux millions huit cent quatre mille huit cent quatre vingt treize	2 804 893
07	Mono	Trois millions deux cent soixante deux mille trois cent sept	3 262 307
08	Couffo	Trois millions vingt mille six cent cinquante quatre	3 020 654
09	Zou I	Deux millions cent quatorze mille quatre cent cinquante huit	2 114 458
10	Zou II	Un million neuf cent quarante et un mille huit cent quarante neuf	1 941 849
11	Collines I	Deux millions deux cent vingt six mille six cent cinquante quatre	2 226 654
12	Collines II	Deux millions deux cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt quatre	2 235 284
13	Atacora I	Deux millions quatre cent soixante huit mille trois cent six	2 468 306
14	Atacora II	Deux millions cinq cent trente-sept mille trois cent cinquante	2 537 350
15	Donga I	Un million six cent cinquante sept mille quarante cinq	1 657 045
16	Donga II	Un million neuf cent cinquante neuf mille cent dix	1 959 110
17	Borgou I	Deux millions sept cent quatre vingt seize mille deux cent soixante trois	2 796 263
18	Borgou II	Deux millions cinq cent vingt-huit mille sept cent dix neuf	2 528 719
19	Alibori	Un million neuf cent soixante-sept mille sept cent quarante	1 967 740

**BON A LANCER**

Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à émission de bons de commande)

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises (*loi n° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin*), la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12.) Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13.) Les offres doivent être présentées et déposées par lot séparé par enveloppe sous peine de rejet.



**Yves BOGNINOU TOUKO**  
Personne Responsable des Marchés Publics



**BON A LANCER**

**FORWARD A MOI**